



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN CENTRE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (R & D) DE TRACTEURS AGRICOLES

SOCIETE KUBOTA EUROPE COMMUNE DE CREPY-EN-VALOIS

La demande d'autorisation environnementale présentée par la société KUBOTA Europe en vue d'exploiter un Centre de Recherche et Développement (R & D) de tracteurs agricoles sur la commune de Crépy-en-Valois, rue du Bois de Tillet, est soumise à une enquête publique d'une durée d'un mois du lundi 18 mars 2019 au vendredi 19 avril 2019 inclus.

En application de l'article L.123-10 du code de l'environnement, le public est informé que :

1. L'enquête publique porte sur la demande d'autorisation de la société KUBOTA Europe en vue d'exploiter un Centre de Recherche et Développement (R & D) de tracteurs agricoles sur la commune de Crépy-en-Valois, rue du Bois de Tillet, prévu sur un site d'une superficie totale de 299 603 m².

Le projet relève, au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, du régime de l'autorisation pour la rubrique n° 2931 et du régime de la déclaration pour les rubriques n°s 1435, 2663-2c, 2925 et 2930-1b de la nomenclature.

Il relève, au titre de la loi sur l'eau, du régime de l'autorisation pour la rubrique n° 2.1.5.0 : rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure ou égale à 20 ha.

2. Le préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. Mme Anne-Marie Farvaque, ingénieur chimiste, est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique.

4. Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie de Crépy-en-Valois les jours suivants :

- lundi 18 mars 2019 de 9 heures à 12 heures,
- samedi 30 mars 2019 de 9 heures à 12 heures,
- samedi 6 avril 2019 de 9 heures à 12 heures,
- mercredi 10 avril 2019 de 14 heures à 17 heures,
- vendredi 19 avril 2019 de 14 heures à 17 heures.

5. Le dossier de demande d'autorisation, comprenant la demande, l'étude d'impact, l'étude de danger, les plans des lieux, les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de danger auquel sera joint l'avis de l'autorité environnementale, la réponse écrite du demandeur à l'avis de l'autorité environnementale et les avis visés à l'article R.181-37 du code de l'environnement, sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (www.oise.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques », « Environnement », « Les installations classées », « Par enquêtes publiques ») pendant la durée de l'enquête. Ils sont consultables à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 16 heures.

6. Pendant la durée de l'enquête, le dossier peut être consulté par toute personne intéressée aux horaires d'ouverture habituels de la mairie de Crépy-en-Valois (du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30 (sauf vendredi 17 heures) et le samedi de 9 heures à 12 heures).

7. Le même dossier en version informatique est consultable sur un poste informatique mis à disposition dans la commune de Crépy-en-Valois aux heures d'ouverture susvisées.

8. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête établi à cet effet et tenu à sa disposition à la mairie de Crépy-en-Valois, par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de Crépy-en-Valois ou par courrier électronique adressé à « urbanisme@crepyenvalois.fr » en indiquant en objet « EP KUBOTA EUROPE ».

9. Toutes les informations transmises par voie postale ou électronique ou consignées sur le registre d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (www.oise.gouv.fr).

10. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Gilles JOUVENOT, à l'adresse postale de la société KUBOTA Europe (19, rue Jules Vercurysse - 95100 - Argenteuil), de Mme Camille BIET et de M. Vincent GIRARD à l'adresse postale du bureau d'études ARTELIA (ARTELIA Bâtiments, Régions & Equipements - Branche Industrie & Nucléaire - 47, avenue de Lugo - CS 20349 - 94607 - Choisy-le-Roi Cedex) ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau, de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.